

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Août 1875.

## Chronique générale.

La situation de l'Herzégovine est toujours très-grave, si grave même que le *Journal des Débats* dit que cette étincelle « peut mettre le feu en Orient. »

Il est de fait que la Porte donne à l'Europe la preuve de l'impuissance la plus complète. Dervich-Pacha opère avec des troupes qu'il a formées à la hâte, mal équipées, mal payées et mal nourries. L'argent manque, et par suite les soldats. Toutes les demandes qu'il adresse à Constantinople restent sans effet. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne vient pas à bout de vaincre l'insurrection.

La Porte a bien des troupes en Albanie, mais elle hésite, comme on le comprend, à dégarnir cette province qui est très-sympathique aux insurgés et qui profiterait peut-être de l'occasion pour se soulever à son tour.

Dervich-Pacha est donc réduit à dix ou douze bataillons d'assez mauvais soldats contre un pays insurgé tout entier et dont la configuration se prête admirablement à la guerre d'embuscades et de guérillas. Là est la raison des défaites successives qu'il a éprouvées. Il ne peut tenir tête à ces bandes de montagnards, braves, durs à la fatigue et excellents tireurs comme tous les peuples chasseurs.

La question préoccupe vivement les trois cours de Russie, d'Allemagne et d'Autriche qui voient les conséquences probables de la lutte et la dislocation prochaine de l'empire ottoman. Elles voudraient bien maintenir le *statu quo* dans l'intérêt de la paix européenne, mais le pourront-elles longtemps, si les événements deviennent plus graves ?

D'après les dernières nouvelles, ce serait l'Autriche qui aurait l'initiative des mesures à prendre et qui proposerait un arrangement entre la Porte et l'Herzégovine. La Russie et l'Allemagne reconnaissent son intérêt particulier à la question, et sont résolues à appuyer énergiquement les propositions qu'elle ferait à Constantinople.

C'est du moins ce qu'affirme le *Nouveau Fremdenblatt* qui nous arrive de Vienne.

Le *Moniteur universel* a publié la note suivante :

« Nous lisons dans le *Pall Mall Gazette* une nouvelle à sensation, d'après laquelle le cabinet de Madrid, conseillé par l'Allemagne, aurait demandé au gouvernement français l'autorisation de faire traverser son territoire par des troupes espagnoles à destination de Saint-Sébastien et d'Irun, dans le cas où cette mesure serait jugée nécessaire.

La feuille anglaise croit au succès de cette prétendue démarche, vu le précédent de l'autorisation accordée dernièrement à l'Espagne pour les transports de son matériel de guerre.

Cette nouvelle, dont l'intention malveillante est manifeste, est absolument fautive, et nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucune demande de la nature de celle qui précède n'a été faite au gouvernement français.

Si en d'autres temps le *Moniteur* n'eût pas soutenu M. Decazes, autorisant et favorisant le transit sur notre territoire du matériel de l'armée alphonstiste, il n'aurait pas à le défendre aujourd'hui contre des suppositions que nous sommes heureux de voir démenties, mais que de fâcheux précédents rendaient assez vraisemblables.

Le journal le *Roussillon* du 14 août signale le passage à Perpignan, via Perthus, à destination de Puyceda, de deux grandes caisses de dynamite, avec mèches explosibles instantanées, dans le dessein de faire sauter les forts de la Seo d'Urgel, reconnus imprenables par les moyens actuels.

Démentez formellement la prise de la tour de Salsona ou de tout autre ouvrage fortifié.

Les préfets ont reçu ordre d'avertir les journaux des départements d'avoir à s'abstenir de toute réflexion sur notre réorganisation militaire et d'éviter toute discussion de nature à éveiller des susceptibilités étrangères.

La mort de M. Parigot, député de l'Aube, porte à 24 le nombre des sièges vacants à la Chambre. En voici la liste :

1. Alger. — Warnier, républicain, décédé.
2. Ariège. — De Roquemaurel de Saint-Cernin, monarchiste, décédé.
3. Aube. — Parigot, monarchiste, décédé.
4. Aveyron. — Deseilligny, monarchiste, décédé.
5. Cher. — Comte Jaubert, monarchiste, décédé.
6. Constantine. — Colas, républicain, démissionnaire.
7. Côte-d'Or. — Carion, républicain, décédé.
8. Haute-Garonne. — Ch. de Rémusat, républicain, décédé.
9. Indre-et-Loire. — Hulin, monarchiste, déchu.
10. Loiret. — Crespin, républicain, décédé.
11. Lot. — Rolland, bonapartiste, démissionnaire.
12. Meurthe-et-Moselle. — Viox, républicain, décédé.
13. Morbihan. — Dahirel, monarchiste, décédé.
14. Nièvre. — Lebas, républicain, décédé.
15. Nièvre. — De Bourgoing, bonapartiste, invalidé.
16. Orne. — Duportail, monarchiste, décédé.
17. Pyrénées-Orientales. — Guiter, républicain, décédé.
18. Rhône. — Ranc, républicain, déchu.
19. Seine. — Edgar Quinet, républicain, décédé.
20. Tarn. — De Bermond, monarchiste, décédé.
21. Vaucluse. — Ledru-Rollin, républicain, décédé.

Samedi a eu lieu la vente publique, à l'audience des criées du tribunal de la Seine, de l'immeuble et du matériel de l'hôtel du Louvre. La mise à prix a été de dix-sept millions cinq cent mille francs. M<sup>re</sup> Benoist, avoué, a mis une enchère de cinquante francs au

nom de MM. Chauchard et Hériot, propriétaires des grands magasins du Louvre, auxquels l'immeuble et ses dépendances ont été adjugés.

M. Patrice de Mac-Mahon, qui vient d'être reçu sous-lieutenant à Saint-Cyr, sera incorporé sous peu de jours dans un régiment d'infanterie, conformément aux instructions du maréchal, et sur la désignation de M. le ministre de la guerre.

Dans le tronc placé au Grand-Hôtel pour recevoir les offrandes destinées aux victimes des inondations, il a été trouvé un billet de mille francs déposé par un voyageur inconnu.

## ORAGES ET INONDATIONS.

L'orage qui a passé le 13 au-dessus de Paris a éclaté dans la journée à quelques lieues plus loin, entre Pontoise et Montgeroult, dans la vallée de la Viosne. La pluie est tombée à torrents sur ce point du département, avec des grêlons énormes.

La Viosne a débordé ; toutes les récoltes qui restaient sur pied ont été hachées ; dans plusieurs endroits, les routes sont coupées.

On compte par centaines les arbres abattus. Des toits ont été emportés à plus de cent mètres.

Les marais d'Osny, petite commune située entre Pontoise et Boissy, ont été transformés en véritables lacs et ont débordé.

Un train est resté une heure en détresse sur la voie, et toutes les glaces ont été brisées.

Enfin, les dégâts sont considérables à la gare de Pontoise.

Voici d'autres détails sur ce sinistre, empruntés à *Paris-Journal* :

L'église de Pontoise, Saint-Maclou, ce beau monument si connu, a été, lui aussi, bien éprouvé. Une superbe rosace et une grande partie des vitraux ont été emportés.

La propriété de M. Thonin, chef du mouvement à la compagnie du Nord, et celle de M. Mathias, chef de l'exploitation, ont été dévastées.

A l'hopice, il n'y a plus un carreau. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'une foule de petites maisons appartenant à des ouvriers ont été à moitié détruites.

Les dégâts sont énormes, et rien que pour la ville dépassent 300,000 fr.

Dans la campagne, il est impossible de les évaluer, mais c'est presque la ruine de toute une région.

A Auny, bourg de 800 âmes aux portes de Pontoise, l'ouragan a renversé des chaumières ; il n'existe plus ni cheminées ni vitres.

Saint-Ouen-l'Aumône, Auvert, Liais, Herblay même, ont aussi beaucoup souffert.

Des fermes tout entières sont à moitié ruinées.

Enfin Puiseux est peut-être le village le plus éprouvé ; quatre personnes ont été ensevelies sous les débris d'une chaumière, et très-grièvement blessées.

Le château de Maubuisson, appartenant à M<sup>me</sup> la comtesse de Cordeviola, a eu sa toiture emportée.

On raconte un épisode touchant. Un pauvre mère avait ses enfants dans un champ ; folle d'inquiétude, elle courut, malgré la tempête, pour les chercher.

Quand elle revint, elle avait le visage ensanglanté par les grêlons qui tombaient avec une violence inouïe.

Quelques-uns de ces grêlons pesaient jusqu'à 200 grammes.

La petite rivière de Viosne a débordé. Le beau château de Busagny, célèbre par le vol des diamants de M<sup>me</sup> de Liotaud, et le premier procès de M<sup>me</sup> Lafargue, a eu ses magnifiques ombrages à peu près détruits.

Là aussi les dégâts sont considérables. Sur la route, on ne voit que lièvres, perdreaux, faisans couchés morts dans les fossés.

A Pontoise, une pauvre femme, M<sup>me</sup> Brisset, a été tellement frappée par le sinistre qu'elle est devenue folle !

Un train est resté une heure en détresse ; le mécanicien et le chauffeur avaient littéralement les bras brisés par les grêlons.

En somme, sans être de beaucoup au-dessous de la vérité, on peut dire que les dégâts, tant dans la campagne qu'à Pontoise, dépassent un million.

En présence des graves dommages qui viennent d'être causés par la grêle dans l'arrondissement de Pontoise, M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon a l'intention, dit-on, de prélever sur le produit de la souscription ouverte au profit des inondés une somme relativement importante, qui serait distribuée aux principaux sinistrés, au prorata de leurs pertes officiellement constatées.

Tout le monde louera cette résolution.

## Etranger.

## ALLEMAGNE.

L'empereur Guillaume ne se donne pas un seul jour de repos. A peine de retour de son voyage, il est venu à Berlin pour recevoir des ministres et des généraux. Il paraît, du reste, que la situation politique de l'Europe, situation décidément sérieuse, est pour quelque chose dans ces conférences du souverain avec les hommes qui ont sa confiance.

Le prince de Bismark doit aussi être extrêmement occupé, car il renonce à accompagner l'empereur à Detmold, comme il l'avait fait espérer aux organisateurs de la fête qui doit avoir lieu le 16 pour l'inauguration du monument d'Arminius.

## AUTRICHE.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne du 13 août donne à entendre en termes significatifs que, malgré sa déclaration officielle et pacifique, l'Autriche interviendrait néanmoins dans les affaires d'Orient, et cela malgré le comte Andrassy, qui proteste énergiquement contre l'abandon de la neutralité promise, que cet abandon ait lieu en faveur de la Turquie ou de l'Herzégovine.

Cette nouvelle imprévue a motivé la saisie de la *Nouvelle Presse libre*, et l'on y voit un symptôme des plus sérieux de complications politiques prochaines.

La Bourse s'en est émue, et une baisse considérable a eu lieu.

Le Pester Lloyd donne les détails suivants sur la ville de Trébigne :

Si les Herzégoviniens sont maîtres des monts Schouma et Glivo, il est impossible que la ville de Trébigne, mal fortifiée, mal armée, ne tombe pas bientôt entre leurs mains, surtout si les renforts n'arrivent pas à temps. Trébigne est dominée par les deux montagnes nommées plus haut ; il est visible que les insurgés n'ont pas d'artillerie, autrement la ville n'aurait pu résister deux heures. La place compte environ 3,000 habitants, la plupart musulmans. Les maisons bâties en pierre sont vieilles et ont une apparence sordide. La ville est entourée d'un rempart de moellons avec un parapet et quelques tours qui tombent en ruines.

Dans quelques embrasures, on voit çà et là un obusier ou une vieille caronade sans affûts, rongés par la rouille, datant peut-être de l'époque glorieuse du prince Eugène ou de Laudon. Tel était, du moins, l'état de la forteresse en 1869 ; il est peu probable que ce soit changé. Devant le rempart, un fossé assez profond qui reçoit les eaux de la Trébignestina offre seul un obstacle un peu sérieux. La prise de Trébigne serait, sans compter l'effet moral, d'une importance assez considérable, par la possession de cette place. En effet, ils seraient maîtres de la route qui mène aussi bien au Montenegro que dans la Sutorina.

## ESPAGNE.

Nous trouvons dans l'Univers la dépêche suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance. Si le fait était confirmé, il serait pour les carlistes un succès considérable qui pourrait bien changer la face des choses.

« Hendaye, 13 août, 4 h. 40.

» Le général Carasa a mis en déroute une colonne d'alphonistes forte de 10,000 hommes et pourvue de 12 canons. Il l'a poursuivie en complète dispersion jusqu'à la vallée de Carranza.

» A demain les détails. »

## Nouvelles militaires.

Il vient de paraître, au Journal militaire officiel, un nouveau règlement destiné à remplacer celui du 28 octobre 1835 sur les Ecoles régimentaires. Voici en résumé ses dispositions :

Trois cours : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> degré ou cours facultatif. L'enseignement du 1<sup>er</sup> degré est laissé aux soins des commandants de compagnies. L'enseignement des deux autres cours est mis sous la direction d'un capitaine ayant sous ses ordres des officiers professeurs de cours.

Le cours du 2<sup>e</sup> degré est suivi par les caporaux proposés pour l'avancement et par les sous-officiers.

Le cours du 3<sup>e</sup> degré est suivi par les sous-officiers qui espèrent arriver à l'épaulette et qui feront au colonel la demande de suivre ce cours, qui est considéré comme une préparation aux écoles de sous-officiers.

C'est là une excellente et intelligente réforme qui sera bien accueillie dans l'armée ; car, d'après la loi de 1835, le même officier était tenu de professer à deux cours différents.

Voici, d'après les données du budget de la marine, l'état de notre flotte :

Elles se compose de 272 navires de tous rangs, dont 39 en chantier.

Sur le chiffre ainsi réduit à 243, sont armés 124 bâtiments, dont 7 cuirassés.

Enfin, l'effectif des officiers et marins montant ces 124 bâtiments et assurant le service à terre est d'environ 30,200 hommes.

## Chronique locale et de l'Ouest.

## AVIS ADMINISTRATIF.

Ecole communale laïque de jeunes filles.

Le Maire de Saumur prévient les familles que, sur sa proposition et après de minutieux renseignements pris par lui-même, une nouvelle directrice, M<sup>lle</sup> Hubelin, de

Bressuire, vient d'être nommée par M. le Préfet, et qu'elle est installée dans l'Ecole.

Il leur donne l'assurance que M<sup>lle</sup> Hubelin, secondée par trois sous-maîtresses qu'elle a formées elle-même et qu'elle amène, remplacera très-dignement, à tous égards, l'honorable directrice qui se retire pour cause de santé, et qui nous a donné tant de preuves de savoir et de dévouement pour cette institution qu'elle avait créée.

Hôtel-de-Ville, le 15 août 1875.

Le Maire, LECOY.

## CONSEIL GÉNÉRAL.

Hier lundi, à 2 heures, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni en séance publique.

M. Bruas présidait comme doyen d'âge. Le Conseil général nous a paru être au complet.

Voici le résultat des divers scrutins pour l'élection du bureau :

Président : M. le comte de Civrac, réélu à l'unanimité de 30 votants ;

Vice-présidents : M. Bruas, 24 voix ; M. le comte de Maillé, 21 (élus) ; — M. Bury, 8 ; M. Max Richard, 8 ; M. de Rochebouet, 4 ; M. Guibourg, 4 ;

Secrétaires : M. Gennevraye, 27 voix ; M. Th. de Soland, 22 (élus) ; — M. Abellard, 8 ; MM. Grimoux et Guibourg, 4.

M. le comte de Civrac a prononcé un discours dont nous publierons le texte.

Il a remercié le Conseil général ; caractérisé en quelques mots la loi qui ôte aux conseils généraux la vérification de leurs élections, et la loi qui appelle les conseillers généraux à participer à l'élection des sénateurs ; enfin, au nom du Conseil général, il a félicité M. le préfet de sa nomination dans la Légion-d'Honneur. (Union de l'Ouest.)

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Les audiences de vacation, pour l'année 1875, auront lieu les vendredis 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre.

L'audience de rentrée est fixée au lundi 8 novembre.

Le greffier, L. BONNEAU.

## LES MANŒUVRES D'AUTOMNE.

On sait que M. le ministre de la guerre a décidé que des grandes manœuvres militaires, avec essai de mobilisation d'une des classes de la réserve, auraient lieu en automne prochain.

Ces exercices commenceront dans le courant de septembre ; leur durée sera de quinze jours, répartis de la manière suivante : trois jours pour l'instruction du régiment, trois pour celle de la brigade, trois pour celle de la division, et enfin six jours pour les grandes manœuvres proprement dites, y compris la revue d'honneur.

Les hommes de la réserve de la classe 1867 doivent être appelés pour vingt-huit jours. Ils arriveront au dépôt des corps le 3 septembre pour repartir le 30. C'est dans cet intervalle qu'auront lieu les manœuvres.

On a choisi la classe de 1867 de préférence aux autres, parce que c'est la plus ancienne de la réserve actuelle. L'année prochaine, les hommes qui la composent entrent dans l'armée territoriale. On ne pourra donc plus les mobiliser dans les mêmes conditions, tandis que les classes postérieures seront encore sous le coup de la loi. Il est juste de leur faire subir une charge à laquelle ils échapperont l'année prochaine.

L'ouverture de la chasse dans les départements d'Indre-et-Loire et de la Sarthe est fixée au 29 août courant.

L'ouverture de la chasse. — Nouveau prix de permis.

« Nul ne peut chasser sans être muni d'un permis de chasse, quels que soient le mode, la nature et le but de la chasse, c'est-à-dire qu'elle ait lieu à tire, à courre, avec des engins, filets ou appeaux autorisés, dans un but industriel, scientifique ou de simple plaisir, et que son objet soit le gibier ordinaire, gibier de bois, de plaine, d'eau ou l'oisellerie seulement. » Voilà qui est clair. Ce qui précède est tout simplement l'art. 1<sup>er</sup> de la loi sur la chasse. Ceux donc qui croiraient n'encourir aucune pénalité en tirant aux moineaux sont avertis, puisque la chasse va s'ouvrir prochainement dans plusieurs départements.

Le département le plus précoce de tous est la Corse : la chasse s'y ouvre le 15 août. Le 5 septembre est la date fixée pour le département de Maine-et-Loire.

La demande au maire d'un permis de chasse doit toujours être accompagnée d'une quittance du percepteur indiquant que le montant du permis a été acquitté.

Cette année, le coût du permis de chasse sera porté à 28 fr. au lieu de 25, en vertu de la loi récente soumettant au décime le sel, les permis de chasse et généralement tous les impôts et taxes existant avant 1870 et qui n'ont été l'objet d'aucune augmentation depuis cette époque. Ce décime ne porte que sur les 15 fr. excédant le prix total du permis de chasse qui sont attribués au Trésor, les 10 fr. de surplus appartenant à la commune qui délivre le permis.

A 28 fr., le permis de chasse est encore cher. Il avait été porté, après la guerre, à 40 fr. En présence du nombre vraiment incroyable de délits de chasse constatés par suite de l'augmentation de ce permis, on s'est hâté de revenir à l'ancienne loi. En 1872, le nombre des délits de chasse constatés a été de 46,000 ; en 1873, 48,000, chiffre énorme.

Rappelons aux chasseurs qu'ils ne peuvent chasser sans avoir en poche leur permis, qui est absolument individuel.

Le Journal d'Indre-et-Loire nous apprend que, ces jours derniers, un déplorable accident est arrivé à la ferme de la Pioterie, commune d'Avrillé.

La domestique du fermier, le sieur François Blin, faisait chauffer dans un grand chaudron de l'eau de potasse avec laquelle elle voulait laver du linge. Lorsqu'elle vit que son eau bouillait, elle retira le chaudron de la cheminée et versa le contenu dans un baquet.

Dans le même instant, le fils du fermier, Hector Blin, âgé de 5 ans, vint jouer dans la chambre ; en tournant et en gambadant autour du vase, il fit un faux pas et tomba dans l'eau bouillante. On le retira affreusement brûlé : il n'était pas possible de lui enlever ses vêtements sans arracher les chairs, qui étaient adhérentes à l'étoffe.

Malgré les soins qui lui ont été donnés par un médecin de la localité, le pauvre enfant n'a pas tardé à succomber au milieu des plus cruelles souffrances.

On lit dans l'Union bretonne :

« Au bout du pont de pierre qui mène au château de Nantes se trouve le pont-levis, plus étroit, laissant à droite un espace vide sur lequel on peut abaisser la passerelle des piétons ; mais ordinairement celle-ci est levée et il y a un vide profond entre le pont et la tour.

» Une voiture d'artillerie, attelée de deux chevaux, rentrait au château. Les chevaux se sont emportés et se sont précipités dans cette espèce de gouffre. Un sous-officier passait en ce moment et a eu la présence d'esprit d'arracher le conducteur de dessus le cheval porteur et, chose incroyable, les chevaux ne sont pas blessés ; on les a fait sortir de leur cachot par les fossés et le parc aux boulets. La voiture seule était endommagée. »

POITIERS. — C'est mercredi prochain 18 juillet, à 6 heures du soir, dit la Semaine religieuse de Poitiers, que s'ouvrira, au grand séminaire, le Congrès catholique dont les journaux ont déjà parlé.

Cette imposante assemblée aura pour président d'honneur M<sup>sr</sup> l'évêque de Poitiers. M<sup>sr</sup> de la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et M<sup>sr</sup> Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans, honoreront aussi de leur présence les différentes réunions du Congrès qui se clôturera le dimanche 22 août par une grande fête religieuse.

Il serait trop long de publier la liste des nombreux personnages qui se proposent de participer au Congrès catholique. Nous trouvons, dans le programme qui a été imprimé à cet effet, les plus beaux noms de France, ceux des hommes les plus marquants par leurs talents, leurs services et leur dévouement à la cause catholique : des prêtres et des religieux distingués, des membres de l'Assemblée nationale ; des présidents et délégués des Comités catholiques, des présidents généraux ou délégués d'Œuvres catholiques ; les délégués d'un bon nombre

d'évêques ; des étrangers de distinction, militaires, écrivains, orateurs, savants, etc.

Est-il bon, est-il mauvais de boire par ce temps de chaleur caniculaire ? Telle est la question que chacun se pose en ce moment. A vrai dire, bien peu l'approfondissent et chacun, selon ses goûts, cherche dans les boissons glacées ou stimulantes un apaisement à la sécheresse de son palais ou un excitant à la torpeur causée par la rigueur de la température.

En une telle matière, comme presque toujours en hygiène, il ne faut pas se montrer exclusif ; aussi nous garderons-nous, avec un égal soin, des avis des optimistes et des conseils des pessimistes.

Tout le monde sait que l'ingestion de boissons froides, lorsque le corps est en transpiration, peut amener des accidents mortels. Nous n'apprenons rien de nouveau en disant que les imprudences de ce genre font périr chaque année un grand nombre de personnes.

Il ne faut pas, toutefois, se persuader, sans autre examen, que l'usage de l'eau froide présente toujours des dangers. Cette opinion est celle d'un hygiéniste dont l'autorité est souveraine, le docteur Fossagrives. Boire froid pendant les repas, au plus fort des chaleurs, lui semble incontestablement utile ; il voit là un moyen de tonifier l'estomac, de diminuer les sueurs et de relever l'appétit, qui languit singulièrement dans ces conditions de température extérieure. Les boissons glacées, prises avec mesure aux repas, en petites quantités à la fois, mélangées à des aliments solides, n'ont que des avantages. Mais, en dehors de cet ensemble de conditions, on peut, nous l'avons dit plus haut, voir surgir des accidents très-graves, souvent mortels, et qui sont directement imputables aux boissons glacées.

M. A. Guérard a publié, il y a trente ans, dans les Annales d'hygiène, un travail plein d'intérêt dans lequel sont relatés les accidents dus à cette cause. Il considère les boissons froides, c'est-à-dire à 10 ou 12°, comme plus dangereuses que les glaces. Or, la température indiquée étant celle à laquelle la bière est généralement servie dans les cafés, Tortoni devrait avoir le pas sur Grüber et Reeh, et la clientèle de Fanta émigrer en masse chez Imoda et Rouzé. Il ne faut pourtant pas conclure de là, mesdames, que vous deviez absolument interdire à vos maris, à vos fils, la pâteuse liqueur du houblon et vous gorger immodérément de granits, de tutti frutti et de bombes à la napolitaine.

M. Guérard explique sa préférence pour la glace, par la facilité que l'on a d'ingérer en une seule fois des quantités plus considérables de boissons simplement froides. Il signale l'état de vacuité de l'estomac comme étant aussi une des circonstances favorables à la production des accidents morbides, gastralgies, troubles cholériques, maladies aiguës de la poitrine.

Le docteur Fossagrives a vu une pleurésie avec douleur atroce du côté se manifester cinq minutes après l'ingestion d'un verre d'eau frappée. Un médecin d'une station thermale des Pyrénées nous a également cité le cas d'une dame arrivée le matin en parfaite santé, et sérieusement malade après avoir bu, dans la journée, un verre d'eau thermale froide, à la source.

(La Presse.)

## Programme des Fêtes

QUI AURONT LIEU A SAUMUR LES 21, 22, 23 ET 24 AOUT 1875.

Samedi 21 août, à 8 h. 1/2 du soir.

Grande Fête de nuit : RETRAITE AUX FLAMBEAUX par la Musique et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ; EMBRASSEMENT des principales rues et places de la ville.

Itinéraire : Départ place de la Gare ; pont Napoléon, rue Nationale, pont Cessart, place de la Bilange, rues Saint-Nicolas, Beaurepaire, d'Orléans, Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, place de la Bilange et rue de la Comédie.

Dimanche 22 août.

A 1 heure 1/2 : COURSES DE CHEVAUX sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. — Six prix seront offerts, savoir :

- 1<sup>o</sup> Course plate (militaire), un objet d'art ;
- 2<sup>o</sup> Prix des Haras, 2,000 fr. ;
- 3<sup>o</sup> Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr. ;
- 4<sup>o</sup> Course de haies (militaire), un objet d'art ;
- 5<sup>o</sup> Prix du chemin de fer, 1,000 fr. ;
- 6<sup>o</sup> Steeple-chase militaire, un objet d'art.

Au soir : CONCERT MILITAIRE dans le Square.

A 8 heures : REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE par des artistes de Paris, sous la direction de M. March. Cette représentation comprendra :

La Chatte métamorphosée en femme, opéra-comique en 1 acte, de Scribe, musique d'Offenbach.  
Mevie Landry, opérette en 1 acte, musique de Duprat.  
Litschen et Fritschen, opérette en 1 acte, paroles de Boisselot, musique d'Offenbach.

Lundi 23 août.

A 3 heures précises : GRAND CARROUSEL donné par l'Ecole de cavalerie. — Musique du 32<sup>e</sup> de ligne. Les tribunes de la ville ont été considérablement augmentées.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE avec intermèdes de feux variés, décor, bouquet, embrasement de la rive droite de la Loire, du pont Cessart au Marronnier.

MORCEAUX D'HARMONIE dans le Square.

REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE, avec un entr'acte suffisant pour permettre au public d'assister au feu d'artifice.

Mardi 24 août.

A 1 heure 1/2 : COURSES DE CHEVAUX. — Voici la liste des prix qui seront coufous :

1<sup>o</sup> Course plate (militaire), un objet d'art ;  
2<sup>o</sup> Prix de Saumur, 3,000 fr. ;  
3<sup>o</sup> Course de haies (militaire), un objet d'art ;  
4<sup>o</sup> Steeple-chase militaire, un objet d'art ;  
5<sup>o</sup> Prix du Conseil général, 2,000 fr.

Au soir : ECLAIRAGE A GIORNO du Square ; ACENSON d'un ballon montgolfière.

A 8 heures : Dernière REPRÉSENTATION THÉÂTRALE par des artistes de Paris.

A l'occasion de ces fêtes, les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de la Vendée feront délinées, les 22, 23 et 24 août, au départ de Nantes, Tours, Chinon, Bressuire et Poitiers, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires.

## NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

### I.

#### LE CHATEAU DE SAUMUR.

(Suite.)

Un ennemi plus terrible que le breton Nomenoë avait bientôt ravagé l'Anjou et livré aux flammes toutes les possessions des moines de Saint-Florent. La peine sorti de ses ruines et rétabli par l'abbé Adon, le Mont-Glonne était de nouveau brûlé par les Normands ; les moines chassés allaient chercher un asile dans l'est ; la villa *Johannis* était pillée comme le reste. On ignore au juste ce qui s'y passa pendant cette période de désastres, qui s'étend depuis l'année 853, époque de la prise de Nantes, de la destruction du couvent de Saint-Florent du Mont-Glonne, et de la dévastation du pays par les Normands, jusqu'aux premières années du X<sup>e</sup> siècle. Si l'on en croit un passage de la grande Chronique de Saint-Florent, la villa *Johannis* aurait été entièrement dépeuplée ; mais il y a là une exagération évidente. Un autre passage du même document nous permet de croire au contraire que les habitants avaient, pour se mettre à l'abri pendant les invasions normandes, élevé quelques fortifications sur le coléau. Peut-être même le *Truncus*, donjon qui est élevé comme un tronç d'arbre, dont parlent nos chroniques, datait-il de cette époque, c'est-à-dire de la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Cette dénomination paraît indiquer une tour d'observation plutôt qu'une tour destinée à une défense sérieuse. Un archéologue moderne a prétendu, d'après un texte de la même chronique, dont il a singulièrement exagéré la portée, que le *Truncus* remontait à l'époque romaine, parce que le chroniqueur le dit *antiquo fabricatum castellum*. C'est une supposition purement gratuite et qui ne repose absolument sur rien de sérieux. En parlant du *prædium* aux moines par Charles-le-Chauve en 848, le chroniqueur se sert de la même expression ; il ne paraît pas cependant que la villa *Johannis* leur eût été donnée dès l'époque romaine.

Les comtes d'Anjou, qui furent arrivés à l'époque féodale. Les comtes d'Anjou étaient maîtres de la Touraine et menèrent l'Anjou. Thibault-le-Tricheur trouva bientôt une excellente occasion d'élever au confluent de la Loire et du Thouet une forteresse, qui lui servit de base pour protéger sa frontière occidentale dans les comtes d'Anjou.

Les moines de Tournais avaient indûment gardé les reliques de saint Florent, que ceux du Mont-Glonne leur avaient confiées pendant l'invasion normande. Un jeune moine nommé Absalon, suivi des Chroniques de Saint-Florent, au moyen d'une grande pieuse, reprit ces reliques précieuses et rapporta à la villa *Johannis*. Thibault-le-Tricheur profita de cet événement pour élever une forteresse, qui devait l'affermir au bord de la Loire et sur sa frontière. Il fit sur le sommet d'un coléau dominant la villa *Johannis* bâtir un monastère de saint Florent et il y établit un chapitre de Saint-Benoît-sur-Loire et fit consacrer avec une grande solennité la nouvelle église,

où furent déposées les reliques du saint. Cette consécration eut lieu en 930, d'après la nouvelle *Gallia christiana*.

Autour de ce couvent une forte ceinture de murailles s'éleva bientôt. Il est fort probable en effet que le couvent précéda l'enceinte ; car l'une des plus anciennes chroniques de Saint-Florent dit formellement qu'à l'époque où le moine Absalon rapporta à la villa *Saint-Jean* les reliques du saint, le château ou *castrum* n'existait point encore, et qu'il a été construit plus tard par le même comte Thibault, pour protéger ces restes précieux contre les ennemis voisins.

La grande Chronique parle, il est vrai, du *Truncus* comme existant avant l'arrivée d'Absalon ; mais elle dit cependant un peu plus loin : *in loco ubi nunc Salmurus eminet*, ce qui donne à croire que s'il existait déjà une petite forteresse en cet endroit, ce n'était point encore celle qui existait au temps du chroniqueur et qui avait succédé au *vetus Truncus* de l'époque d'Absalon. Le texte de la première Chronique, fort ancienne puisqu'elle date du XI<sup>e</sup> siècle, est d'ailleurs si précis que celui de la grande Chronique, plus récente et qui ne date que du XII<sup>e</sup> siècle, ne pourrait prévaloir contre lui. D'ailleurs ils ne sont nullement inconciliables. On doit donc penser que Thibault-le-Tricheur fit élever le château destiné à protéger le monastère peu de temps après celui-ci, ce qui en fixe la construction vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle. Le comte de Touraine remplaça par cette importante forteresse les défenses plus faibles élevées par les habitants pendant l'invasion normande. Les fortifications de Thibault furent complétées par son fils Eudes qui, pendant la durée de ses guerres contre Foulques-Nerra, comte d'Anjou, tenait constamment Saumur en état de défense.

L'enceinte de Thibault et de son fils Eudes a été bien des fois remaniée ; cependant son périmètre est encore aujourd'hui parfaitement marqué. Il est décrit très-exactement dans le Mémoire de Bernard, dont nous avons déjà parlé plus haut. M. Bodin en parle aussi et prétend qu'on en a trouvé des débris, en creusant des fondations dans la grande rue. Il n'avait pas vérifié sur les lieux la description faite par Bernard ; c'est au contraire à mi-côte qu'on retrouve, dans les murs qui supportent les terrasses, des restes de l'enceinte primitive du *Castrum Salmuriense*. J'ai signalé au congrès archéologique d'Angers, en 1871, ces débris importants que depuis deux cents ans on avait complètement perdus de vue.

On peut assez facilement suivre cette enceinte du côté du nord, depuis le jardin de l'orphelinat Saint-Joseph, jusqu'au pied de la rue qui conduit au château ; on trouve plusieurs points de repère dans cette direction : dans les terrasses de l'orphelinat Saint-Joseph, un pan de mur à larges joints en grand appareil, avec un contre-fort plat (XII<sup>e</sup> siècle) ; dans les terrasses de l'ancienne maison Maury, et dans celles de plusieurs autres maisons de la rue Saint-Pierre ; on retrouve toujours ce même mur ancien ; au fond de la maison du XVI<sup>e</sup> siècle, théâtre du terrible incendie, pendant lequel périt, en 1873, toute une famille d'une mort affreuse, on voit un pan de mur à larges joints, qui remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Derrière la maison Gouby, près de la place Saint-Pierre, autre mur ancien. Ici la direction change, et le mur d'enceinte regarde l'ouest. Au bas de la montée du château, il y avait une porte, détruite vers 1640 (1). A l'endroit où se trouvait cette porte, on distingue encore un petit fragment de maçonnerie en petit appareil sans brique, semblable aux portions des murs du château de Chinon, bâties par Thibault-le-Tricheur. C'est certainement ce qu'il y a de plus ancien à Saumur. Il est probable que, d'ici peu de temps, ce faible vestige disparaîtra ; aussi je dois en signaler l'existence.

Du côté de l'ouest, la terrasse de la maison des frères de la doctrine chrétienne, celle de la maison Martineau et celles des maisons voisines sont en moyen appareil à larges joints du XI<sup>e</sup> siècle ; malheureusement une grande partie de mur, qui était fort bien conservée, est aujourd'hui compromise par suite de l'éboulement récent des caves creusées dans le tuf sous ces remparts (juin 1874).

L'enceinte domine donc toute la grande rue et supporte les terrasses des maisons de cette rue, jusqu'à l'angle de la ruelle appelée l'*Echelle du château*. Cette portion de l'enceinte paraît avoir été double. On trouve encore en quelques endroits, notamment au-dessus des maisons Gaudais et Martineau, un mur inférieur flanqué de contre-forts.

(1) Bernard dit que de son temps les rainures destinées au passage de la herse se voyaient encore dans les murs voisins. Au pied de cette porte, était située la maison du minage, appartenant aux dames de Fontevrault, et qui fut démolie vers la même époque (*Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 3). — Cette maison du minage est mentionnée dans un compte de l'église Saint-Pierre de l'année 1494.

plats. C'est peut-être celui dont M. Bodin avait voulu parler.

A l'angle sud-ouest, au bas du jardin appartenant à M. Daburon, se trouve encore un contre-fort plat en appareil du XII<sup>e</sup> siècle. A partir de ce point, l'enceinte tourne vers le sud ; elle domine le ravin, qui forme le jardin de l'ancienne maison Latrau jusqu'aux bastions du château actuel, dans lesquels elle se noie. Cette partie, qui regarde le sud, renferme des débris fort anciens, des soubassements en empilement grossier, formés avec de gros silex de la forêt de Fontevrault, puis des parties plus soignées en moyen appareil de tuffeau, à assises régulières et à larges joints ; on en voit encore un assez beau spécimen au milieu des murs du bastion sud-ouest. A partir de ce point, l'enceinte ancienne ne paraît plus (1) ; tout le côté Est a été revêtu par l'enceinte moderne. Il y avait dans cette portion une seconde porte regardant l'est ; les deux portes sont mentionnées dans les Chroniques de Saint-Florent. Ce qui est remarquable dans cette enceinte, c'est l'absence de tours. A cette époque on ne sentait pas, comme on l'a fait plus tard, la nécessité de flanquer les courtines ; avec les faibles moyens d'attaque dont l'assiégeant disposait alors, il suffisait de défendre le mur par en haut, à l'aide de *hous* ou galeries de bois.

(La suite au prochain numéro.)

## Faits divers.

Nous avons annoncé dans le temps qu'on avait arrêté le hardi malfaiteur qui avait pris pour spécialité le vol des dépêches dans les voitures publiques, et avait jeté l'alarme dans la Vienne, le Cher, la Creuse et la Haute-Vienne.

Gervais a comparu devant la cour d'assises de Bourges. L'acte d'accusation nous montre que, le 7 janvier 1875, il vola les dépêches du courrier de Piégut ; elles contenaient peu de valeurs.

Le 15 janvier, ce fut le tour du courrier de Bellac ; le coffre de la voiture fut ouvert à l'aide d'une pesée. Gervais s'empara de deux lettres, l'une contenant 134 fr., et l'autre 70 fr. Il prit en outre un paquet de châles adressé à M. Grolhan, à Nantiat.

Enfin, dans la nuit du 15 au 16, il renouvela ses tentatives sur la voiture de Limoges à Bourgneuf. Mais, sur l'ordre de M. le directeur des postes de la Haute-Vienne, des mesures avaient été prises pour mettre les dépêches en sûreté.

Gervais n'en prit pas moins un ballot de parapluies et un paquet d'étoffes qui fut retrouvé à son domicile. Gervais a été condamné à vingt ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance.

Décidément la fortune ne se contente plus d'aveugler les hommes, elle les rend fous.

On annonçait, ces jours derniers, qu'un changeur de Constantinople avait été frappé d'aliénation mentale en apprenant qu'il avait gagné le gros lot de 600,000 fr. de l'emprunt turc.

Nous apprenons qu'un propriétaire de la rue du Monthabor est devenu fou à son tour quand il a reçu la nouvelle qu'il venait d'hériter d'une somme de 400,000 fr. Il poursuivait les passants à la main et tentait de se jeter par la fenêtre. Il a été conduit dans une maison de santé.

Un sergent de ville arrêté par un délinquant !... L'histoire vaut la peine d'être racontée.

Donc, par ce temps de chaleur sénégalienne, un gamin se baignait il y a deux jours dans la Seine, sans le costume de rigueur. Un gardien de la paix l'aperçut et se frotte les mains. Il est bon d'ajouter qu'il est alloué aux agents de la Préfecture un franc pour chaque baigneur pris en flagrant délit. Tout modique qu'il est, ce prix Montyon de la pudeur tenta l'agent qui se mit à la poursuite du délinquant. Mais le gamin le narguait, lui faisait des signes dérisoires avec ses doigts allongés à la suite de son nez, lui adressait des provocations, faisait sa carpe, sifflait l'air des *Gendarmes*, de Na-

(1) Bernard avait remarqué et signalé ce fait, encore apparent aujourd'hui : « Cette vieille muraille passe encore au long de la basse-cour du château, et est renfermée la plupart dans les bastions qui regardent du côté des moulins à vent, et enfin va finir à la même porte de Fenet, où, au lieu de cette vieille muraille, on en a bâti une, de la même structure que celles qui font l'enceinte de la ville de Saumur (p. 4) ».

daud, et échappait toujours au pouvoir, chaque fois qu'il allait être saisi par lui.

Un moment arriva, cependant, où le gardien exécuta une manœuvre savante et, par une habile contre-marche, passant subitement d'un radeau à un bateau de blanchisseuses et de là sur un bachot, donna à penser à tous les spectateurs qu'il allait remporter la victoire.

Malheureusement le pied lui glissa et patras il tomba dans l'eau. *Subito!* la scène changea. Le gamin se précipita sur le gardien, le ramena à la surface et l'aida à regagner le radeau où il le suivit.

— Gamin, lui dit le gardien, tu es un bon zigou : je te permets de t'en aller.

— Mon brave agent, répliqua le gamin, je ne suis pas aussi généreux que vous, moi, je ne vous lâche pas. Si vous m'aviez pris, on vous aurait donné vingt sous : mais je vous ai sauvé la vie, et la vie d'un gardien de la paix publique, ça vaut 25 francs, comme celle du premier venu. Allons chez le commissaire de police : je ne vous lâcherai que quand on m'aura aboulé les cinq roues de derrière. Les temps sont durs ; il n'y a pas moyen de faire des belles actions pour rien.

Le gamin se fit apporter ses vêtements par un camarade qui les gardait, et il suivit le gardien chez le commissaire de police de l'Industrie, lequel n'a pu se refuser de se conformer au tarif.

On vient de découvrir sur l'Esquilin, à Rome, une inscription du temps de Sylla, contenant une ordonnance sur le nettoyage des rues de Rome.

Les inscriptions de ce genre ne sont pas rares. On découvrit, du temps de Raphaël, dans les fouilles de l'ancienne maison dorée de Néron, une voûte couverte de fresques et servant de passage public, sur laquelle on lit une inscription vouant aux dieux infernaux quiconque ferait ou déposerait des ordures sous cette voûte.

De toutes les oléacées, les troènes sont, sinon les plus utiles, du moins les plus agréables et les plus aisées à cultiver. Une espèce absolument nouvelle, le troène de Quitrou (*Ligustrum quitroui*), vient de se reproduire au jardin d'Acclimatation où elle fait l'admiration de tous les visiteurs.

Introduite directement par graines venues du Japon en 1865, elle s'y est largement multipliée et est répandue déjà chez quelques amateurs : cette belle plante mesure aujourd'hui trois mètres de haut sur quatre de diamètre, son feuillage luisant et persistant disparaît sous d'énormes panicules composées d'une quantité innombrable de fleurs blanches à odeur balsamique, et d'un effet ravissant ; cette floraison exubérante, plus tardive que celles des autres troènes, est dans toute sa splendeur à cette époque de l'année où toutes les espèces indigènes sont déjà en fruits.

Le nom de l'arbuste lui a été donné par M. Carrière, chef des pépinières du Muséum, en l'honneur de son confrère, M. Quitrou, jardinier en chef de la Société d'Acclimatation.

## Dernières Nouvelles.

Hendaye, 15 août.

On mande de Prats de Mollo, au quartier royal, le 14 au soir :

« Les forces de Savalls sont à San Quirico et à Torello ; celles de Dorregaray dans la province de Lerida.

» La Seo de Urgel résiste vigoureusement. Les alphonstistes ont été repoussés. »

Voici la dépêche la plus récente que nous trouvons dans le *Cuartel Real* du 15 août :

« Estella, 14 août.

» Le général Quesada ayant reçu ce matin des renforts menaçait d'attaquer toute notre ligne d'Alava.

» A quatre heures de cette après-midi, S. A. R. le comte de Caserta nous mande que l'ennemi bat en retraite, poursuivi par nos bataillons.

» Sa Majesté a visité hier l'hôpital d'Irache. Les cris des malades ou blessés qui l'accablèrent ont ému profondément Sa Majesté. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les quinze premiers fascicules sont en vente.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française, vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son Histoire de la Restauration qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix Gobert.

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827 : La formation de la Société Aide-toi ; la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique ; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales ; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lunds, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny ; un portrait du roi Jérôme ; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin

une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel Lévy les tomes III et IV de son Histoire de la guerre civile en Amérique. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opérations militaires.

LA PATRIE (35<sup>me</sup> année), toujours sûrement et rapidement informée, publie les Cours de CLOTURE DU JOUR des MARCHÉS DE PARIS et des télégr. du Havre, Liverpool, New-York, etc., donnant les derniers prix des COTONS, FARINES, métaux, etc. — 42, rue du Croissant. — 46 fr. par trimestre. (Primes gratuites : MÉMOIRES DE M. GUIZOT, — l'Univers illustré, — Partitions de musiques. — Choix de volumes, etc.)

## EAU FIGARO

Teinture par Cheveux et Barbes, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultats certains. Paris, Société d'Hygiène française, 1, R<sup>e</sup> B. Napoléon. La R. S. S. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REZOU et Co, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### Marché de Saumur du 14 août.

Froment (P.) 77 k. 20 05	Huile de lin. 50 40
2 <sup>e</sup> qualité. 74 19 54	Graine tréfle 50 60
Seigle . . . . . 75 12	— Luzerne 50 50
Orge . . . . . 65 12	Foin (h. bar.) 780 100
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne — 780 90
Fèves . . . . . 75 18	Paille — 780 55
Pois blancs . 80 33	Amandes . . 50 —
— rouges . . 80 28	— cassées 50 —
Graine de lin. 70 24	Cire jaune . 50 250
Colza . . . . . 65 23	Chanvres 1 <sup>re</sup> —
Chenevis . . 50 25	— qualité (52 k. 500) —
Huile de noix 50 70	2 <sup>e</sup> — — —
— chenevis 50 35	3 <sup>e</sup> — — —

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873. 1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id. 2 <sup>e</sup> id.	» à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874. 1 <sup>re</sup> id.	» à 55
Id. 1874. 2 <sup>e</sup> id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1874. 1 <sup>re</sup> id.	» à 55
Id. 2 <sup>e</sup> id.	» à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874. 1 <sup>re</sup> id.	» à 55
Id. 2 <sup>e</sup> id.	» à 50
La Vienne, 1874. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à 45

noyers (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1874	1 <sup>re</sup> qualité	» à 125
Champigny, 1873	2 <sup>e</sup> id.	» à 125
Id. 1874	1 <sup>re</sup> id.	» à 125
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 125
Varrains, 1873	1 <sup>re</sup> id.	» à 125
Varrains, 1874	2 <sup>e</sup> id.	» à 125
Bourgueil, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	» à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 95
Id., 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 95
Restigné	1 <sup>re</sup> id.	» à 100
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	» à 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 90
Id. 1874	1 <sup>re</sup> id.	» à 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 90

## CHEMIN DE FER DE POITIERS

### Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — — —  
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
6 heures — minutes du matin.  
10 — 45 — — — — —  
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	66	90	» 15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	665	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	98	50	1 10	Crédit Mobilier . . . . .	182	50	1 25	Crédit Mobilier esp. j. juillet. . . . .	615	»	»
5 % jouiss. novembre . . . . .	103	20	» 33	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	360	»	7 50	Société autrichienne, j. janv. . . . .	615	»	1 25
Obligations du Trésor, 1. payé. . . . .	471	25	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	350	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	235	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	577	50	»	Orléans . . . . .	313	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	490	»	3 75	Est, jouissance nov. . . . .	965	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	500	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .	965	»	»	Est . . . . .	310	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	350	»	2 50	Midi, jouissance juillet. . . . .	695	»	7 50	Nord . . . . .	317	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	325	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1180	»	»	Ouest . . . . .	310	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	472	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	992	50	»	Midi . . . . .	308	50	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3860	»	20	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	618	75	»	Deux-Charentes . . . . .	390	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	600	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. juill. . . . .	995	»	»	Vendée . . . . .	233	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	490	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	98	»	»	Canal de Suez . . . . .	590	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	325	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	270	»	3 75				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	925	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	270	»	»				

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 12 — — — — — omnibus.  
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mat.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 10.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé.  
UN  
**MAGASIN DE FERBLANTERIE**  
BIEN ACHALANDÉ,  
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite.  
**UNE MAISON**  
Sise à Noyant, canton de Gennez,  
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

COMMUNE DE DAMPIERRE.  
**ADJUDICATION**  
DE  
**TRAVAUX**  
Le Maire de la commune de Dampierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Dampierre, le dimanche 22 août 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1<sup>o</sup> 442 mètres courants de terrassements . . . . . 256 f. 36  
2<sup>o</sup> 1,400 mètres carrés de démontage de pavage en blocage . . . . . 168 »  
3<sup>o</sup> 884 mètres de caniveaux . . . . . 645 52  
4<sup>o</sup> 442 mètres courants d'empierrement . . . . . 777 92  
5<sup>o</sup> Entretien pendant le délai de garantie . . . . . 178 88  
6<sup>o</sup> Somme à valoir . . . . . 73 52  
Total . . . . . 2,100 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**A VENDRE**  
**UN Foudre**  
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
S'adresser au bureau du journal.

**PRAIRIE AU VERT**  
**POUR CHEVAUX**  
Aux Huraudières.  
S'adresser à M. Bouché, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHER, près la barrière du Bray.

**COMMERCE DE VOLAILLES**  
Gros et détail.  
**GIRARD Aîné**  
Rue de l'Hôtel-de-Ville,  
A SAUMUR  
(Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.  
On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (565)

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,  
à Saumur.

M<sup>me</sup> SARRAZINES, SAGE-FEMME, élève de la Maternité de Paris, Grand'Rue, n° 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

**L. HUET,**  
NATURALISTE-EMPAILLEUR.  
Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.  
A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.  
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.  
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
ABONNEMENTS :  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

**LIEBIG**  
**BOUILLON INSTANTANÉ**  
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Soupes et pour Assaisonnements  
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
En gros : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA  
**SAVONNERIE DES CHATELIERES PRÈS RAMBOUILLET**  
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.  
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.  
Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.  
Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE**  
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.  
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.  
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.  
EXIGER LA MARQUE B.-D.

**EAU DENTIFRICE**  
DU CHIMISTE GOULARD.  
Recommandée par les célébrités médicales.  
Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.  
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.  
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.  
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
ÉDITION DE LUXE  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
Paris. Département.  
Un an . . . 6 fr. » 8 f. »  
Six mois . . 3 50 4 »  
Trois mois . 2 » 2 »  
Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 56 gravures coloriées.  
Paris. Département.  
Un an . . . 15 fr. 18 »  
Six mois . . 8 fr. 10 »  
Trois mois . 4 fr. 5 »  
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.  
**Paris, J. BAUDRY, éditeur.**  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.